

Négociations Salariales 2012

Un accord acceptable !

Trois mois durant, la CGC a négocié les augmentations salariales de 2012, seule puis, conséquence de la non prise en compte de ses revendications par La Poste, en intersyndicale.

Aujourd'hui, nous avons obtenu un accord minimum au regard de l'actualité économique, qui permet toutefois à chacun de bénéficier d'un minimum « acceptable ».

En voici quelques exemples, (l'accord sera inséré sur notre site internet) :

Une augmentation générale de 2,10% (+0,7 au 1^{er} avril et + 1,4% au 1^{er} septembre), une enveloppe de 2,6% en niveau du salaire moyen ingénieurs et cadres supérieurs avec effet au 1^{er} avril.

AUGMENTATION GENERALE ET INDIVIDUELLE DES ICS I, des ICS II ET des ICS IIIA NON STRATEGIQUES			
Appréciation	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Référent dans sa fonction	2,45% à 9,45 %	1,95 % à 5,45%	1,65% à 3,9 %
Rôle tenu	1,65% à 6,45%	1,35% à 4,60 %	1,35% à 2,80 %
Marge de progrès	0,70% à 2,70%	0,70% à 1,70%	0,70% à 1,45%
Insuffisant	0	0	0

Les Salariés de niveau 3.1 bénéficient d'une augmentation générale de 1% au 1^{er} avril 2012, les niveaux 3.2 et 3.3 de 0,80 %.

Les augmentations individuelles se répartissent comme suit :

	Secteur BAS	Secteur MEDIAN	Secteur HAUT
E	2,00% à 5,90 %	1,50 % à 3,90%	1,00% à 2,30 %
B	1,30% à 3,60%	1,00% à 2,40 %	0,70% à 1,40 %
A	0,00%	0,00%	0,00%
D	0,00	0,00	0,00

Au premier juillet, les compléments pour charge de famille seront portés à 105 euros pour 2 enfants, 222,50 euros pour 3 enfants et 156,50 par enfant supplémentaire. Une clause de réexamen a également été prévue dans l'accord que la CGC La Poste n'hésitera pas à l'utiliser.

De plus, nous avons obtenu l'ouverture, au cours du 1^{er} trimestre, de la négociation des indemnités kilométriques et, durant le 1^{er} semestre, l'ouverture du chantier sur la situation des cadres supérieurs du Groupe A en distorsion fonctionnelle ainsi que sur la situation des cadres de niveau 3.1.

Consulter l'accord sur notre site : www.cgcgroupepostelaposte.org

